

*Initiatives ministérielles*

la deuxième plus importante source de revenus prise en compte aux fins de la péréquation et la capacité fiscale du Québec à son égard est nettement surestimée, ce qui se traduit par un manque à gagner important à ce chapitre. Il est difficile pour le gouvernement du Québec d'accepter que des améliorations substantielles ne soient pas apportées avant cinq ans à cette mesure de capacité fiscale».

Mais comment une personne peut-elle ainsi se dire satisfaite d'une disposition qui, par ailleurs, la désavantage à ce point? Il me semble que la réponse est simple et tombe sous le sens. Tout le monde connaît les positions—et c'est légitime—du ministre des Finances du Québec, comme de l'ensemble de son gouvernement, face au maintien du lien fédéral. On sait également qu'il y a des élections dans l'air au Québec et qu'il n'est pas dans l'intérêt de ce gouvernement de s'opposer au gouvernement fédéral, fraîchement élu, en plus de partager les mêmes allégeances politiques.

Ils sont d'ailleurs bien peu nombreux à se dire satisfaits des termes du projet de loi C-3. La preuve que les souverainistes ne sont pas les seuls à condamner le plafond de péréquation tient, entre autres, dans la récente déclaration du sous-ministre des Finances du Manitoba, M. Neumann, ici même à Ottawa, devant le Comité permanent des finances, au cours de laquelle le ministre manitobain disait:

• (1915)

[Traduction]

«Le plafond proposé à l'égard des paiements de péréquation est une atteinte à l'esprit et à la lettre de la Constitution. Continuer d'appliquer ce plafond est une mesure injustifiée et préjudiciable pour les Canadiens qui vivent dans les provinces moins prospères.»

[Français]

Lorsque le principe de transferts aux provinces est conjugué aux différents pouvoirs discrétionnaires du gouvernement fédéral, comme c'est le cas actuellement, il en résulte un effet particulièrement pervers pour le Québec.

Voyons un peu comment cela se passe: premièrement, le gouvernement fédéral prélève des impôts dans la poche des contribuables québécois, des contribuables canadiens, afin de financer des programmes qui, dans bien des cas, relèvent de la compétence exclusivement des provinces. Ce même gouvernement fédéral établit ensuite des normes dites nationales qui devront être respectées envers et contre tous, *from coast to coast*. C'est de l'ingérence pure et simple, et cette ingérence devient particulièrement inacceptable, voire vicieuse, quand le gouvernement fédéral réduit sa propre contribution pour soutenir des programmes, mais s'assure en même temps de maintenir les normes nationales que les provinces devront continuer à respecter.

Autrement dit, le fédéral dit aux provinces: Je vous donne moins d'argent, mais vous devez continuer à donner les mêmes services à vos concitoyens. C'est exactement ce qui s'est passé au Québec dans les domaines de la santé et de l'enseignement postsecondaire qui demeurent, selon la Constitution canadienne, de juridiction provinciale exclusive. Ainsi, entre 1977 et 1993, la part que le gouvernement fédéral assumait pour le maintien de

ces deux programmes est passée de 47 p. 100 des dépenses dans ce secteur à 34 p. 100 maintenant.

Ensuite, ce même gouvernement fédéral a dit au Québec: Bien sûr, on continue à prélever de plus en plus d'impôts au Québec—on l'a vu dans le discours du Budget du ministre des Finances récemment—pour financer ces deux programmes. Mais on vous donne moins d'argent pour assurer les services à votre population. Alors, pour ce qui est du caractère équitable des paiements de transferts aux provinces, comme on dit chez nous, on repassera!

Ainsi, dans le domaine de la santé, alors que le fédéral diminuait sans cesse sa part de contributions, il obligeait les provinces, comme je viens de le dire, à maintenir les normes de santé définies par le fédéral. On ne donne pas au Québec un contrôle accru sur son système de santé, on lui donne le pouvoir de couper, tout en lui refusant celui de décider où couper. Une autre des grandes iniquités du système actuel de transferts aux provinces, iniquités qui se manifestent surtout dans le cas du financement des programmes établis où le gouvernement fédéral prend l'argent des Québécois et des Québécoises pour mettre en place des programmes nationaux qui devront répondre à des normes canadiennes, même si celles-ci ne correspondent pas toujours à la réalité québécoise.

La société distincte, c'est beaucoup plus qu'une expression creuse sortie du fond d'un lac qui fut un jour témoin d'un pseudo-accord constitutionnel. La société distincte, pour ceux qui y croient, et nous sommes de ceux qui y croyons, que le Québec est une société distincte, non seulement une société distincte, mais que les Québécois forment un peuple, donc cette particularité correspond à une situation, à une réalité socio-politique bien vivante.

• (1920)

Un peuple sait se reconnaître à travers les valeurs qu'il partage, et ces valeurs devraient être le fondement de l'établissement de programmes et d'infrastructures, et devraient se refléter aussi dans les programmes gouvernementaux qui détermineront la qualité de vie de ces gens. Or, les Québécois et Québécoises se reconnaissent de moins en moins dans les normes imposées par le gouvernement fédéral, et le gouvernement refuse toujours de reconnaître cette spécificité.

Je me permets de citer un seul exemple, que le ministre de la Santé a même utilisé en cette Chambre il y a quelque temps, celui du réseau de CLSC que le Québec a créé, sans le support et sans même avoir besoin de l'avis du gouvernement fédéral. Ce réseau de CLSC a été mis sur pied au début des années 1970 et la ministre le citait en exemple comme étant un modèle de dispensation de services. Eh bien, cet outil que les Québécois et les Québécoises se sont donné et qui leur permet de bénéficier de services de santé et de services sociaux plus près d'eux a été conçu et financé entièrement par les Québécois.

Ce que le Bloc québécois préconise, c'est une amélioration en profondeur et globale de l'ensemble des programmes de transferts fédéraux aux provinces. En effet, en procédant à de petites réformes sectorielles de ses programmes, le gouvernement fédéral se permet de jouer sur les chiffres et ainsi faire accepter des changements qui s'avèrent toujours être au désavantage des provinces. Comme nous avons pu le constater dans le dernier